

MGRANULÉS SOLUBLES (SG) Contre les larves de mouches et de moucheron dans les locaux d'élevage.

USAGE :

Toutes productions animales : destruction des larves (tous stades larvaires) de mouches et de moucheron dans le fumier, le lisier, la litière, les fosses et les pré-fosses. Pour un usage grand public et professionnel dans les étables et autres bâtiments d'élevage

INSTRUCTIONS D'UTILISATION

EPANDAGE À SEC 250 g pour 10 m². Pour une surface liquide ou très humide.

AU PULVÉRISATEUR 250 g /10 m² dans 1 à 4 L d'eau. Pour une surface peu humide.

À L'ARROSOIR 250 g pour 10 m² dans 10 L d'eau. Pour une surface peu humide.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Réservé à un usage professionnel

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder sous clef. Ne pas appliquer directement sur les animaux. Appliquer le produit uniquement dans des étables vides. Dans les exploitations laitières, couvrir soigneusement les fourrages, les dispositifs d'alimentation et les abreuvoirs



ainsi que les machines à traire et les attaches pour animaux. Les animaux peuvent réentrer dans les bâtiments dans la journée après application. Appliquer seulement aux endroits hors de portée des animaux. Ne doit pas être appliqué sur le corps de l'animal et ne doit pas être mélangé avec des agents blanchissants. Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Nettoyer le matériel à l'eau en rejetant l'eau de nettoyage sur les zones traitées. L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L'emballage vide doit être éliminé avec les déchets urbains et ne peut pas être réutilisé.

COMPOSITION :

Cyromazine 20 g/Kg

CONSERVATION :

Stocker dans les contenants d'origine hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé sec et frais. Inaccessible et isolées des denrées alimentaires, des boissons et des matières premières d'origine animale pour les enfants et les animaux domestiques.